



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

## **Évaluation institutionnelle**

### **du Cégep du Vieux-Montréal**

Mars 2021



Québec, le 21 avril 2021

Madame Mylène Boisclair  
Directrice générale  
Cégep du Vieux Montréal  
255, rue Ontario Est  
Montréal (Québec) H2X 1X6

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation institutionnelle**

Madame la Directrice générale,

Lors de sa séance du 9 mars 2021, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la situation du Cégep du Vieux Montréal à la lumière des modalités de suivi aux recommandations qu'elle a adoptées.

En octobre 2004, dans le cadre de l'opération d'évaluation institutionnelle, la Commission avait recommandé au Collège « d'implanter, le plus rapidement possible, l'évaluation systématique de l'ensemble de ses personnels de manière à répondre aux objectifs de sa Politique de gestion des ressources humaines ». Par ailleurs, en novembre 2019, lors de l'opération portant sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité (SAQC), la Commission avait notamment recommandé au Collège « de mettre en œuvre un mécanisme d'appréciation de son personnel afin de lui fournir, le cas échéant, les mesures de perfectionnement qui pourraient s'avérer nécessaires ».

Étant donné que ces recommandations portent sur l'adéquation des ressources aux besoins de formation, la Commission considère que la recommandation émise dans l'évaluation SAQC remplace la première. Ainsi, le Cégep du Vieux Montréal donnera des suites à la

recommandation SAQC seulement, et ce, d'ici **30 juin 2023**, comme convenu lors de l'entretien du 22 octobre 2020 avec monsieur Jean-Denis Moffet, commissaire.

Veillez prendre note que le présent rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Recevez, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Rousseau', written in a cursive style.

Denis Rousseau

c. c. M<sup>me</sup> Nathalie Giguère, directrice des études